

Présent(e)s : Robert Thiolliere, Rémy Tastevin, Patrice Duplan, Laurence Roux, Marlène Hager, Michel Bernard, Pierrot Aymard, Alain Riffard.

Absent(e)s : Christel Berthod (procuration à Laurence Roux), Mathieu Sautel (procuration à Michel Bernard), Sébastien Pavé.

- **Report réunion du 30 septembre pour cause d'absence de quorum** (4 présents sur 11). Il faut au minimum 6 conseiller(e)s présents, indépendamment des procurations limitées à 1 par personne. Compte tenu des absences fréquentes de certain(e)s conseiller(e)s (3 ayant quitté Genestelle), il sera demandé préalablement par message téléphonique et/ou Email la disponibilité de chacun afin de confirmer la date de la réunion. Il est demandé aux conseiller(e)s de répondre rapidement à ces demandes.
- **Ajout d'un point à l'ordre du jour :** Le maire demande l'accord du Conseil pour que soit rajouté un point à l'ordre du jour concernant les assurances.
- **Approbation du compte rendu** du Conseil du jeudi 28 juillet 2016
- **Assurances :** Une proposition d'assurance nous est faite par un courtier en assurances Risk Solutions domicilié à Aubenas pour un contrat avec AXA. Le maire demande l'accord du Conseil pour un changement au 1 janvier 2017 (dénonciation du contrat actuel avant 1/11/16) si, après vérification que la couverture est équivalente à l'assurance actuelle Groupama, le contrat s'avère nettement plus avantageux. Le Conseil donne son accord mais demande que Groupama soit consulté pour réduire son prix.
- **Achat parcelle B1082 pour STEP Bise :** Le maire rappelle la délibération du 12 mai 2015 l'autorisant à engager les démarches d'acquisition des parcelles B1082 propriété de l'indivision Rasclé et B 1083 propriété Chanéac - Tchaoussaki, parcelles nécessaires à la réalisation de la station d'épuration du hameau de Bise. La parcelle B1083 a été acquise par voie d'expropriation, les formalités de succession n'ayant pas été réalisées et les héritières étant dans l'incapacité de répondre. Pour l'acquisition de la parcelle B1082 d'une contenance de 384 m², l'indivision Rasclé demande un prix de 1500 euros correspondant à la future participation au raccordement d'assainissement collectif. Le Conseil donne son accord.
- **Achat parcelles B433, B434, B440, B1238 pour accès cimetière, B430 et B1130 pour abords de l'ancienne école de Bise :** Le maire rappelle la délibération du 12 mai 2015 l'autorisant à engager les démarches d'acquisition de ces parcelles. L'accord des propriétaires a été obtenu (à l'exception de la propriété B432) pour une cession au prix de 2,50 euros le m², soit 212,5€ pour B433 de 85 m² (Armand), 27,5€ pour B434 de 11 m² (Dumolard de Bonviller), 222,50€ pour B440 de 89 m² (Duplan), 1247,5€ pour B430 de 499 m² (Rasclé) et 402,50 pour B1130 de 161 m² (Riffard). Le Conseil donne son accord.
- **Achat d'une partie de la parcelle G997 pour améliorer l'accès aux plates formes proches de la mairie:** Le maire rappelle la délibération du 4 février 2016 l'autorisant à engager les démarches pour l'achat d'une partie de la parcelle G997 propriété d'André Audigier, en vue d'améliorer l'accès aux plates formes communales G996. Un accord est trouvé avec le propriétaire pour acquérir la partie nord de la parcelle de l'ordre de 1100 m² au prix de 2,5 € le m² soit un coût d'environ 2750 euros.
- **Étude de valorisation paysagère et fonctionnelle des hameaux de Genestelle et Bise :** A la suite de la consultation qui s'est terminée le 11 juillet, une présentation de l'analyse des offres par le CAUE le 21 juillet et l'audition de 3 candidatures le 9 septembre, c'est l'Agence Fabriques qui a été retenue. Le budget est de 8370 € HT avec une aide Région via le PNR de 4500 €. Il est prévu 20 jours d'étude, 6 réunions de travail et 3 réunions publiques. Les habitants seront invités

à participer à ce projet. Le Conseil valide cette le choix du prestataire et le budget de l'opération.

- **Convention avec le SDE07 Certificats d'Économie d'Énergie et aides financières** : Le SDE07 nous propose une convention par laquelle il récupère les Certificats d'Économie d'Énergie liés aux travaux d'économie d'énergie et en contrepartie nous octroie une aide financière sur les travaux d'amélioration énergétique. Une première subvention de 50 % du montant des travaux devrait nous être attribuée pour le changement des fenêtres du RDC de l'ancienne école de Bise. Le Conseil autorise le maire à signer cette convention.
- **École : subvention classe de découverte, OCCE et encaissement des participations aux TAP** : Les 26 élèves du CP au CE2 du RPI Genestelle-St Joseph des bancs envisagent une classe de découverte commune avec l'école de St Julien du Gua au centre « la Boussole » de St Joseph des Bancs pendant 4 jours/3 nuits du 20 au 23 juin 2017. Le coût serait de 114 € par enfant soit un budget total de 2964 €, financé de la façon suivante : 33€/enfant par la commune soit un budget de 858€, 42€/enfant par le fonds de solidarité du Conseil Départemental (1092€), 30€/enfant par les parents (780€), l'association des parents d'élèves complétant pour 234€. Cette subvention apparaîtra au budget 2017.

Afin de solder la subvention à l'OCCE pour les achats de livres et fournitures pour 2016 de 38€/enfant x 41 enfants = 1558 €, il est nécessaire d'attribuer à l'OCCE la somme de 152€.

Par ailleurs concernant les TAP, il est demandé aux parents d'inscrire leur enfant pour chaque période avec une participation financière de 5 euros pour chacune des 5 périodes de l'année scolaire. Un titre sera adressé par la trésorerie d'Aubenas.

Le Conseil donne son accord pour ces opération faites au titre du RPI.

- **Ecoles : contrat pour accompagnement scolaire et TAP (budget RPI)**
Le renouvellement du contrat CUI de 20h hebdomadaire d'Angélique Cellier n'ayant pas été retenu par Pôle emploi, il a été proposé de revenir à un contrat sur la base de 9h30 hebdomadaire. Angélique Cellier n'ayant pas accepté, le poste est proposé à Isabelle Laurent. Une nouvelle demande de CUI est en cours auprès de Pôle Emploi et si accord, le contrat sera porté à 20h. Le Conseil est d'accord.
- **Budget : Décisions Modificatives** : Il est nécessaire d'inscrire au budget les sommes nécessaires pour les différents achats de terrains décidés. Pour les terrains nécessaires à la STEP de Bise, la somme de 2500 € est inscrite au budget « Eau assainissement » en augmentation de crédits au compte 2111 achat de terrains nus qui sera compensée par une diminution de crédit au compte 2315 travaux en cours. Même opération pour un montant de 7500 € sur le budget principal de la commune. Le Conseil donne son accord
- **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)** : Après la proposition du préfet de Communauté d'Agglomération regroupant 5 Intercommunalités, puis celle de regroupement Val de Ligne et Vinobre, propositions non retenues par les Intercommunalités et les communes, c'est finalement le regroupement Pays d'Aubenas Vals et Vinobre qui est retenu (avec le départ de Lachamp Raphael vers la CC de la Montagne Ardéchoise). Le Conseil de la CCPAV a délibéré favorablement le 13/9/2016 et l'avis des communes est sollicité. Le Conseil approuve ce regroupement.
- **CCPAV : Rapports d'Activité 2016 Médiathèque, Service Collecte Déchets et Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** Le maire présente les rapports qui seront mis en ligne sur le site internet communal.
- **Indemnité au comptable public** : Il est proposé d'attribuer l'indemnité de 353,77 € au comptable public pour son assistance à l'établissement des budgets.

• **Questions et infos diverses :**

- *Projet de suppression de points de collecte* La Chastelliere, École, Conchis : La CCPAV envisage la suppression de ces points de collecte. Le maire a donné un accord de principe pour les deux premiers points car ils nécessitent la venue d'une mini-benne, mais émis de fortes réserves pour Conchis qui regroupe une vingtaine de propriétés dont deux gîtes. Il a été communiqué au service OM que cette suppression ne serait acceptable que dès lors que tous les points de collecte desservant moins de 20 habitations auraient été supprimés sur la CCPAV.
- *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)* : Des aides financières pour l'amélioration des logements : rénover un logement dégradé ou vacant, accessibilité, amélioration énergétique, peuvent être obtenus (sous condition de ressources). Informations auprès de la CCPAV au 06 45 67 04 82 ou opah@ccpav.fr. Plus d'infos à <http://www.paysaubenasvals.fr/Lancement-d-une-Operation.html>
- *Voirie* : Un accord cadre pour un marché à bons de commande a été passé entre la CCPAV et certaines communes (dont la notre) d'une part et d'autre part les entreprises COLAS, LAUPIE, SATP pour réaliser respectivement 50, 35 et 15 % des travaux. Pour la route de Conchis, le devis LAUPIE est nettement plus avantageux que celui de COLAS initialement envisagé pour la réalisation des travaux. Le chantier sera confié à l'entreprise Laupie.
- *Craux* : La personne qui avait répondu à notre proposition de service civique a finalement trouvé un vrai emploi. Un autre contact est en cours mais le service civique ne répondra pas totalement à nos besoins et il est envisagé de solliciter une étude de définition de la fonctionnalité de ces espaces cour, écuries, grange en accord avec le fonctionnement de la ferme. Elle pourrait entrer dans le cadre des subventions accordées par la DRAC et la Région pour les travaux de sécurisation, subventions qui n'ont pas été totalement consommées.
- *Demande coup de pouce PNR « gestion de la circulation motorisée »* sur les voies et chemins communaux : Marlène Hager ne souhaitant plus prendre en charge ce dossier et personne ne souhaitant prendre le relais, compte tenu du peu de problèmes sur la commune, cette demande sera annulée.
- *Info Rallyes* : Rallye de l'Ardèche : entre St Joseph des Bancs et St Andéol de Vals route fermée le vendredi 4 novembre de 18h45 à 2h du matin. Rallye Monte Carlo historique : passage entre St Joseph et Antraigues le lundi 30 janvier de 8h à 13h.
- *Info fermeture tunnel de Baza* : du 20 octobre à mars 2017 déviation dir le Puy par St Privat, Ucel, Pont d'Aubenas ; dir Montélimar par Aubenas Médiathèque. Plus d'infos <http://www.ardeche.gouv.fr/informations-pratiques-relatives-aux-travaux-de-a6201.html>
- *Décès de Mme CRONEEN* : Cette personne d'origine anglaise vivait en ermite dans un aménagement sommaire près de Valgironne. Son fils l'a découverte morte. Son voisinage ignorait qu'elle était présente en ce lieu car elle s'absentait durant certaines périodes. Cet événement doit nous inciter à être plus vigilant aux difficultés de notre voisinage.
- *Attaque de troupeau par des chiens*: Une dizaine de brebis ont été tuées par des chiens en divagation. Le propriétaire des chiens a reconnu sa responsabilité et un courrier recommandé lui a été adressé lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour que la divagation de ses chiens ne se reproduise pas.

La séance est ensuite levée.
